



Un voisin veut construire un garage collé à mon toit

Par laf40

Bonjour,

J'ai une maison datant des années 1930 dont une pente de toit décent à 1.6m, la gouttière se trouvant à l'aplomb de la limite de propriété.

Mon voisin veut construire un garage dont le mur (pignon) sera en limite de propriété c'est a dire quasiment accolé à la gouttière de mon toit et le dépassant de près de 2 mètres de hauteur. Je vois 2 inconvénients. Comment faire réparer ou changer si besoin ma gouttière? Comment la construction de ce mur pourrait elle se faire sans monter sur mon toit (refait a neuf)

Quels arguments juridique pour s'opposer a ce projet?

Merci d'avance

Par Burs

Bonjour,

pas d'argument, le voisin est chez lui et fait ce qu'il veut si le PLU autorise les constructions en limite . Il faudra passer par votre toit pour intervenir sur votre gouttière .

Par laf40

Merci Burs

En effet le code de l'urbanisme ou PLU autorise cette construction mais que dit le code civil? Faire une construction qui rend compliqué et coûteux une intervention/ réparation est ce licite? Autrement peut il venir sur mon toit pour construire/ enduire son mur?

Par yapasdequoi

Bonjour,

Le voisin doit se débrouiller pour faire ses travaux sans venir sur votre toit. Chacun chez soi !

Il peut faire un échaffaudage ou utiliser une nacelle.

Il n'y a de "tour d'échelle" que si les conditions d'accès sont très complexes.

Et avant de l'autoriser, il faudra lui demander un constat d'huissier avant/après de l'état de votre toit. Ceci pour un éventuel recours en cas de dégradations.

Par Al Bundy

Bonjour,

Êtes vous allé parler avec votre voisin ? Se mettre d'accord avec lui pour générer le minimum de nuisances me semble la meilleure solution.

Par Burs

Autrement peut il venir sur mon toit pour construire/ enduire son mur?

Uniquement pour l'enduit.